

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 010327 – MDE 23/007/01

Action complémentaire sur l'AU 253/00 (MDE 23/068/00 du 24 août 2000) et suivantes (MDE 23/074/00 du 22 septembre 2000 et MDE 23/081/00 du 30 novembre 2000)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

ALLÉGATIONS DE TORTURE / PRISONNIER D'OPINION PRÉSUMÉ

ARABIE SAOUDITE Sheikh Ali bin Ali al Ghanim, 39 ans

Londres, le 23 mai 2001

D'après les informations recueillies, Sheikh Ali bin Ali al Ghanim a été torturé au cours des cinq premiers mois qu'il a passés en détention. Il semble qu'il ait été frappé sur tout le corps, privé de sommeil et suspendu au plafond par les jambes. Amnesty International avait précédemment demandé aux autorités saoudiennes de lui fournir l'assurance que cet homme serait protégé contre la torture.

Sheikh Ali bin Ali al Ghanim a été arrêté en août 2000. Il a été poursuivi en justice pour s'être livré à des activités d'opposition contre le gouvernement, et pour s'être rendu en Iran et en Irak sans la permission des autorités saoudiennes.

Il a été jugé dans le cadre d'un procès secret à la prison d'*Al Mabahith al Amma* (Renseignements généraux), où il était détenu depuis son arrestation. On pense qu'il a été transféré à la prison centrale de Dammam aux alentours du 10 mai.

Amnesty International craint que Sheikh Ali bin Ali al Ghanim n'ait été incarcéré uniquement en raison d'activités liées à ses convictions religieuses chiites. Si tel était le cas, l'organisation considérerait cet homme comme un prisonnier d'opinion.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

D'après les informations recueillies, Sheikh Ali bin Ali al Ghanim, qui est le père de cinq enfants, a été appréhendé à son retour de vacances passées en Syrie, le 11 août 2000. Avant d'être arrêté, il avait été convoqué au siège d'*Al Mabahith al Amma*, et s'était vu demander de rédiger un compte-rendu détaillé sur les pays qu'il avait visités, et sur les opposants politiques présumés du gouvernement saoudien pouvant figurer au nombre de ses connaissances.

Les musulmans de confession chiite et les opposants politiques demeurent en butte à des mesures généralisées d'arrestation et de placement en détention en Arabie saoudite. Les personnes ayant embrassé une religion autre que l'islam sunnite ne sont pas autorisées à la pratiquer en public, et risquent d'être arrêtées même si elles le font dans un cadre privé. La crainte de poursuites judiciaires empêche les musulmans chiites d'exercer leur droit à la liberté de religion.

Les individus soupçonnés de dissidence politique ou religieuse risquent bien souvent d'être arrêtés arbitrairement et maintenus indéfiniment en détention sans inculpation ni jugement. Ils sont en outre régulièrement soumis à la torture en détention. Dans les rares cas où ils sont inculpés et traduits en justice, les procédures se déroulent invariablement en violation des normes d'équité les plus élémentaires.

ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / aérogramme / télex / lettre par avion / fax (en arabe, en anglais ou en français) :

– dites-vous préoccupé par les allégations selon lesquelles Sheikh Ali bin Ali al Ghanim a été torturé en détention, et demandez aux autorités d'ouvrir une enquête sur ces allégations et d'en rendre publics les résultats ;

– efforcez-vous d'obtenir l'assurance que cet homme sera protégé contre la torture et autorisé régulièrement à entrer en contact avec les membres de sa famille, à consulter des avocats et à recevoir les soins médicaux éventuellement requis par son état de santé ;

– déclarez-vous inquiet à l'idée que Sheikh Ali bin Ali al Ghanim est peut-être un prisonnier d'opinion, détenu uniquement parce qu'il a exprimé sans violence ses convictions, et si tel est le cas, demandez sa libération immédiate et inconditionnelle.

APPELS À :

Chef de l'État et du gouvernement (gardien des Lieux saints) :

His Majesty King Fahd bin 'Abdul 'Aziz Al-Saud
Office of H.M. The King
Royal Court, Riyadh
Arabie saoudite

Télégrammes : King Fahd, Riyadh, Arabie saoudite

Formule d'appel : *Your Majesty*, / Sire, (Votre Majesté, dans le corps du texte)

Ministre des Affaires étrangères :

His Royal Highness
Prince Saud al-Faisal bin 'Abdul 'Aziz Al-Saud
Minister of Foreign Affairs
Ministry of Foreign Affairs
Nasseriya Street
Riyadh 11124, Arabie saoudite

Télégrammes : Foreign Affairs Minister, Riyadh, Arabie saoudite

Fax : + 966 1 403 0159

Télex : 405000

Formule d'appel : *Your Royal Highness*, / Votre Altesse royale,

Ministre de l'Intérieur :

His Royal Highness
Prince Naif bin 'Abdul 'Aziz
Minister of the Interior, Ministry of the Interior
PO Box 2933, Airport Road
Riyadh 11134, Arabie saoudite

Télégrammes : Minister of Interior, Riyadh, Arabie saoudite

Fax : + 966 1 403 1185

Télex : 404416

Formule d'appel : *Your Royal Highness*, / Votre Altesse royale,

Ministre de la Justice :

His Excellency
Dr . 'Abdullah bin Muhammad bin Ibrahim Al-Sheikh
Minister of Justice, Ministry of Justice
University Street, Riyadh 11137
Arabie saoudite

Télégrammes : Justice Minister, Riyadh, Arabie saoudite

Fax : + 966 1 401 1741

Télex : 405 980 MINJUS SJ

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Ministre,

COPIES aux représentants diplomatiques de l'Arabie saoudite dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 4 JUILLET 2001, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*